



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hautes-Pyrénées

Vu l'article L-211-1 du code de l'Éducation ;  
Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;  
Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles élémentaires et maternelles ;  
Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation du temps scolaire dans les écoles élémentaires et maternelles ;  
Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale réuni le 12 octobre 2020 ;

**DIVISION DE LA SCOLARITE**

Arrêté n° 65-2020-10-13-002

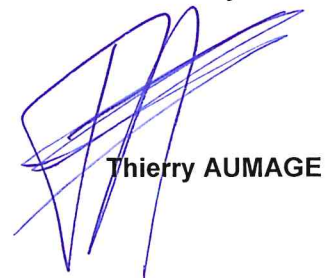
**relatif à l'organisation de la semaine scolaire  
dans les écoles élémentaires et maternelles des Hautes-Pyrénées**

Article 1 : Une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire est accordée aux écoles dont la liste est jointe en annexe (organisation sur 8 demi-journées comprenant 4 matinées)

Article 2 : La Secrétaire Générale de la direction académique des services départementaux de l'éducation nationale des Hautes-Pyrénées, chef des services administratifs, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tarbes, le 13 octobre 2020

**L'Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services  
de l'Éducation Nationale  
des Hautes-Pyrénées**



**Thierry AUMAGE**



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Hautes-Pyrénées

**Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi journées dont 4 matinées - Rentrée septembre 2020**  
( Passage de 4,5 jours à 4 jours d'école)

COMMUNE	RNE	SIGLE	Ecoles	Nb de classes	Circo	matin		après-midi	
						Lundi-mardi	jeudi-vendredi	Lundi-mardi	jeudi-vendredi
JUILLAN	0651078U	E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE DE JUILLAN	13	0651042E - Tarbes Val d'Adour Madiran	08:45	12:00	14:00	16:45
HITTE	0650980M	E.M.PU		1		09:00	12:00	13:35	16:35
LUC	0650557C	E.E.PU	RPI ORIGNAC HITTE LUC	1	065054F Lannemezan	08:35	11:55	13:35	16:15
ORIGNAC	0650310J	E.E.PU		1		08:45	12:05	13:45	16:25
HECHES	0650467E	E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE DE HECHES	4	065054F Lannemezan	08:45	12:00	13:45	16:30

\*\*\*

**Changement d'horaire à l'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi journées dont 4 matinées**

COMMUNE	RNE	SIGLE	Ecoles	Nb de classes	Circo	matin		après-midi	
						Lundi-mardi	jeudi-vendredi	Lundi-mardi	jeudi-vendredi
SIARROUY	0650252W	E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE DE SIARROUY	3	0651042E - Tarbes Val d'Adour Madiran	08:55	11:55	13:25	16:25

\*\*\* à compter du 2 novembre 2020